

CHRONIQUE

de la Semaine

Bimensuel d'informations générales, d'analyses et de publicité
www.chroniquedelasemaine.com

14ème anniversaire de la création du parti UNIR :

Un symposium des jeunes a marqué l'évènement à Lomé

P.2



Extension de l'Assurance Maladie Universelle :

Une importante rencontre CNSS- Médias s'ouvre demain à Kara

P.7



Journée internationale des arts :

«L'Art à l'ère des réseaux sociaux» au menu d'une conférence débat à Lomé

P.2



Mme Ataféinam BELEI, promotrice Culturelle et Présidente de l'Association ART HERITAGE CULTURE,

Péage et Pesage routier :

Le Niger à l'école de l'expertise de la SAFER du Togo

P.4



Politique : **Le Président du Conseil oriente le Togo sur une nouvelle Feuille de route stratégique autour de 3 axes**

P.3



Le Président du Conseil, Faure Gnassingbé

Enième regroupement de partis de l'opposition :

P.6

Le CRAC pour quel résultat ?



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

14ème anniversaire de la création du parti UNIR :

Un symposium des jeunes a marqué l'évènement à Lomé

En marge des messes, des cultes et des prières d'action de grâce organisés à travers tout le pays dans le cadre du 14^{ème} anniversaire de la création du parti Union pour la République (UNIR), un symposium des jeunes s'est tenu le 14 avril 2026 au siège du parti à Agbalépédogan à Lomé, mobilisant plus de 300 participants venus de divers horizons.



Placée sous le signe de l'engagement et du renforcement des capacités de la jeunesse,

cette rencontre a été marquée par deux panels thématiques. Le premier a porté



sur l'entrepreneuriat et le volontariat, mettant en lumière les opportunités offertes aux jeunes ainsi que leur rôle dans le développement socio-économique du pays. Le second panel s'est concentré sur l'utilisation efficace des réseaux sociaux, avec un accent particulier sur les bonnes pratiques en matière de communication digitale et d'influence positive. La séance a été présidée par le Secrétaire exécutif adjoint du parti, le militant Atissim

Assih, en présence du Délégué national du Mouvement des Jeunes UNIR (MJU), le militant Kanka-Malik Natchaba, les membres du bureau du Mouvement des Jeunes UNIR (MJU) ainsi que de plusieurs cadres et militants du parti.

Moment fort de la rencontre, les jeunes participants ont exprimé leur reconnaissance et leur attachement aux idéaux du parti à travers une motion solennelle de félicitations et de soutien adressée au

Président du parti, le Distingué militant Faure Essozimna Gnassingbé.

Ce symposium s'inscrit dans une dynamique de mobilisation et d'implication accrue de la jeunesse dans les actions du parti, tout en renforçant ses compétences pour relever les défis actuels et futurs. La coupure du gâteau et une réjouissance populaire ont mis fin à la rencontre.

Le parti Union pour la République (UNIR) au Togo a été officiellement créé le 14 avril 2012 à Atakpamé. La fondation a eu lieu lors d'une assemblée générale constitutive, remplaçant le Rassemblement du peuple togolais (RPT) sous l'impulsion du président Faure Gnassingbé.

unir.tg

Journée internationale des arts : «L'Art à l'ère des réseaux sociaux» au menu d'une conférence débat à Lomé

L'édition 2026 de la Journée internationale des arts célébrée chaque 15 avril a été marquée à l'Association ART HERITAGE CULTURE par une conférence débat. Placée sous le thème «L'Art à l'ère des réseaux sociaux», les échanges menés sous la présidence de Mme Atafèinam BELEI, promotrice Culturelle, et Présidente de l'Association ART HERITAGE CULTURE, qui avait à ses côtés la cinéaste Martine A. BYLL, Kokou Ekouagou Artiste Plasticien, Consultant, Manager Culturel ont permis de relever les défis et les atouts du secteur artistique face à la prolifération des réseaux sociaux. Aujourd'hui, un artiste peut devenir célèbre depuis sa chambre, armé simplement d'un smartphone et d'une connexion internet. Ce qui relevait autrefois d'un long parcours dans les galeries ou les institutions culturelles est désormais accessible en quelques clics. Des plateformes ont profondément transformé notre manière de créer, de diffuser et de consommer l'art. C'est dans cette optique que ce cadre d'échange et d'orientation sur l'utilisation efficiente des réseaux sociaux s'est tenu avec la participation de plusieurs artistes plasticiens de Lomé.

Les réseaux sociaux sont-ils une révolution bénéfique pour les Artistes, ou représentent-ils une nouvelle forme de contrainte ?

Dans un riche exposé, l'Artiste Plasticien, Consultant, Manager Culturel, Kokou Ekouagou a fait remarquer qu'«aujourd'hui, nul n'a besoin d'attendre l'approbation d'une galerie ou d'un critique d'art pour se faire connaître. Les artistes peuvent partager directement leurs œuvres avec le monde entier, toucher un public diversifié et construire leur propre communauté. Cette accessibilité est une véritable opportunité, notamment pour les jeunes artistes et ceux issus de régions longtemps sous-représentées sur la scène artistique internationale. Elle permet de révéler des talents qui, autrement, seraient restés dans l'ombre».

Cependant, cette visibi-

lité repose en grande partie sur un acteur invisible mais puissant : l'algorithme.

Il favorise dit-il les contenus qui génèrent de l'engagement: les «likes», les partages, les commentaires et pousse ainsi les artistes à adapter leur production à ces critères. Ce faisant l'artiste ne crée plus seulement pour exprimer une vision, mais aussi pour plaire à un système.

Parmi les avantages, on peut citer la visibilité mondiale



Mme Atafèinam BELEI, promotrice Culturelle et Présidente de l'Association ART HERITAGE CULTURE

instantanée, l'autonomie accrue des artistes, la possibilité de monétiser leur travail, et surtout, une interaction directe avec le public. L'artiste n'est plus isolé. Il dialogue, échange, construit une relation vivante avec son audience.

Mais cette réalité a aussi ses limites, a fait remarquer Ekouagou

La première est la saturation. Des millions de contenus sont publiés chaque jour, rendant la visibilité plus difficile malgré l'accessibilité.

Ensuite, la dépendance

aux plateformes peut fragiliser les artistes, dont la visibilité peut disparaître du jour au lendemain en fonction des changements d'algorithmes. Il existe également des risques de plagiat, de reproduction non autorisée des œuvres, et une pression constante à produire du contenu, parfois au détriment de la qualité et de la profondeur artistique. Un autre aspect essentiel de cette transformation concerne l'influence des tendances virales sur la création artistique.

Aujourd'hui, les tendances ou «trends» jouent un rôle majeur. Elles orientent les formes, les styles, et même les messages artistiques. Certains créateurs adaptent volontairement leur travail pour correspondre à ce qui est populaire, dans l'espoir de devenir viraux. Cela peut conduire à une forme d'uniformisation, où les œuvres se ressemblent, où l'originalité est parfois mise de côté.

En conclusion il ressort que, les réseaux sociaux ne sont ni entièrement une bénédiction, ni totalement une menace. Ils sont un outil puissant, qui peut amplifier la voix des Artistes comme il peut aussi la contraindre. Tout dépend, finalement, de la manière dont ils sont utilisés.

Abondant dans le même sens, Mme Atafèinam BELEI, souligne que les réseaux sociaux sont des couteaux à double tranchants. «Les réseaux sociaux peuvent constituer un atout pour les artistes s'ils exploitent l'outil positivement pour assurer la promotion de leur carrière. S'ils l'utilisent négativement, ça ne serait plus un atout mais quelque chose qui va contribuer à noyer la car-

rière de l'artiste parmi des milliards et des milliards d'informations qui sont disponibles sur les réseaux sociaux». Elle a invité les artistes à faire un distinguo entre la carrière de l'artiste et la promotion des Arts. La promotion des Arts dit-elle, incombe aux professionnels des Arts et aux autres mais la promotion de la carrière de l'artiste incombe à l'artiste lui-même.

Rappelons que le 15 avril, Journée mondiale des arts, a été choisie et soutenue depuis 2012 par l'ONU en hommage à Léonard de Vinci, un génie de l'art et de la créativité. L'objectif de cette journée est de promouvoir l'art sous toutes ses formes, de sensibiliser à son importance dans la société et de célébrer la créativité humaine.

Daniel A.



CHRONIQUE
de la Semaine

63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
28 BP - 23 Lomé - Togo
Tél: 92 40 38 43/70 35 35 97
Société de Presse : CHRONIQUE DE LA SEMAINE SARL-U

Responsable

Julienne Pawimondom BELEI-ALIZIOU

Directeur de la Publication

Daniel E. ASSOTE
Tél. 92 40 38 43

Rédactrice en Chef

Ampiaba AGHEY-LAWSON

Rédaction

Carole A., Daniel A., Kapo A.

Imprimerie SDR/Tirage : 2000 ex.

17^e Conférence des Parlements Francophones d'Afrique : Malgré les appels aux boycotts de l'opposition , la rencontre de Lomé, un « franc succès »

Du 7 au 9 avril 2026, Lomé a été la capitale du parlementarisme francophone africain. Dans un contexte international marqué par des tensions persistantes, les parlementaires francophones ont fait entendre une voix commune en faveur de la paix, du dialogue et du respect du droit.

Réunissant des délégations issues de 16 pays et organisations, les travaux ont permis de revisiter les priorités de l'espace francophone africain. Sous la conduite de Hilarion Etong et de Komi Sélom Klassou, respectivement président d'Assemblée et de Sections de la région Afrique de l'APF et président de l'Assemblée nationale du Togo, les participants se sont penchés sur les crises au Moyen-Orient, en Europe et en Afrique. Les parlementaires ont condamné toutes les formes de violence et réaffirmé leur attachement à la souveraineté, à l'intégrité territoriale et à la protection des populations civiles, notamment dans des pays comme la RDC ou le Liban.

Malgré les appels aux boycotts de l'opposition, la 17^e Conférence des présidents d'Assemblées et de Sections de la région Afrique de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a été une parfaite réussite.

En effet, pour l'opposition, en confiant l'organisation de cette 17^e conférence à l'Etat togolais, la Francophonie fait honneur aux autorités togolaises et leur apporte son prestige. Cela signifie-t-il que la Francophonie considère que les autorités togolaises sont porteuses des valeurs de démocratie et d'État de droit, retenues comme thèmes de la conférence ? Une question qu'elle se pose au regard de la pratique de la démocratie au Togo et du rôle de l'OIF dans le processus de la dé-

mocratisation.

Lors d'une conférence de presse, la DMK-originale, la DMP, le LDP et le Front « Touche Pas à Ma Constitution », ont rappelé qu'aucun député de l'opposition n'est retenu pour représenter le Togo dans les Assemblées des parlementaires à l'international, y compris l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Nonobstant ses agitations de l'opposition, seize délégations ont pris part aux assises : Bénin, Cameroun, Centrafrique, Congo, République démocratique du Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Maroc, Mauritanie, Sénégal, Tchad, Togo, ainsi que le Parlement de la CEDEAO. Cette participation illustre l'attractivité croissante de la Région Afrique de l'APF comme espace de dialogue politique et de coordination parlementaire, dans un contexte où les équilibres géopolitiques se redessinent et où l'exigence démocratique reste au cœur des attentes citoyennes.

Hilarion Etong, Président de l'APF, a remercié les autorités togolaises pour la qualité de l'accueil et de l'organisation. Il a dressé un constat lucide des défis auxquels font face les parlements africains. Dans un environnement international incertain, il a plaidé pour une diplomatie parlementaire francophone plus politique, plus réactive et plus visible, capable de peser sur les processus de décision et de prévention des crises.



Vue partielle de la salle

Le Professeur Komi Sélom Klassou, Président de l'Assemblée nationale du Togo, a officiellement ouvert les travaux. Il a réaffirmé l'engagement constant de l'APF en faveur de la consolidation des valeurs démocratiques et de l'accompagnement des réformes institutionnelles. Il a appelé à une diplomatie parlementaire africaine plus influente et plus active, présentée comme une réponse aux crises et aux défis que traverse la région.

À l'issue des discussions, sept décisions majeures ont été actées. La Conférence réaffirme son attachement aux principes démocratiques et condamne toute prise de pouvoir par des moyens anticonstitutionnels. Elle poursuit son engagement en faveur de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans l'espace francophone africain. Elle entend intensifier la diplomatie parlementaire à travers des actions politiques concrètes et un suivi renforcé dans les pays concernés. Une mission de la Région Afrique de l'APF sera diligentée dans les États du Sahel et en Guinée-Bissau. La solidarité entre les sections africaines sera renforcée, no-

tamment en matière de prévention des conflits. Enfin, une déclaration a été adoptée appelant à la cessation des tensions et des violences à travers le monde, en faveur d'une coexistence pacifique entre les peuples.

La Conférence a défini les thèmes du débat général de la 32^e Assemblée régionale Afrique, prévue les 18 et 19 mai 2026 au Sénégal. Deux sujets ont été retenus. Le premier porte sur les crises internationales et la souveraineté africaine, avec une interrogation centrale : quelle implication des parlements dans la gouvernance stratégique et la sécurité collective ? Le second aborde la situation au Proche et au Moyen-Orient et la recomposition géopolitique, en questionnant le rôle des parlements africains dans la préservation de la stabilité et la promotion d'une paix durable. Ces thèmes confirment la volonté des parlementaires africains de sortir d'une posture réactive pour investir le champ de l'anticipation stratégique.

Les participants ont rappelé les principales dispositions du nouveau Règlement de la Région Afrique adopté à Cotonou lors de la 31^{ème} As-

semblée régionale Afrique, du 2 au 4 juin 2025. La Conférence a encouragé la participation active des sections africaines aux activités statutaires de l'APF prévues en 2026 et a invité les sections à honorer leurs engagements financiers au titre des cotisations, condition de l'autonomie et de l'efficacité de l'institution.

Sur le plan politique, une position consensuelle a été adoptée en faveur de la candidature de la Section sénégalaise au poste de Premier Vice-Président de l'APF en juillet 2026, avec vocation à accéder à la Présidence de l'APF en juillet 2028. Cette décision traduit une logique de rotation et de solidarité régionale, tout en préparant l'avenir de la gouvernance de l'APF.

La 17^e Conférence de Lomé marque une étape importante dans l'affirmation d'une diplomatie parlementaire africaine qui refuse la marginalité. En condamnant les ruptures anticonstitutionnelles, en diligentant des missions dans les zones de crise, en valorisant les modèles économiques qui créent de l'emploi et en portant la candidature du Sénégal à la tête de l'APF, les présidents d'assemblée ont envoyé un message de responsabilité et d'ambition. Dans un monde où les parlements sont appelés à contrôler, légiférer et aussi à peser sur la paix, la Région Afrique de l'APF entend jouer pleinement son rôle. Le rendez-vous de Dakar en mai 2026 dira si cette dynamique se transforme en influence durable.

Daniel A.

Politique : Le Président du Conseil oriente le Togo sur une nouvelle Feuille de route stratégique autour de 3 axes

Un séminaire gouvernemental qui s'est imposé comme un exercice de bilan et un moment de redevabilité publique s'est tenu à Lomé les 7 et 8 avril 2026 sous l'égide effective du Président du Conseil, SEM Faure Essozimna Gnassingbé. À l'heure de l'évaluation de la feuille de route 2020-2025, dont l'ambition était de structurer l'action gouvernementale autour de priorités stratégiques, l'exécutif a affiché une volonté de soumettre son action à une appréciation rigoureuse

«J'ai présidé, ce mardi 07 avril, les travaux du premier séminaire gouvernemental de l'année 2026, consacré à l'évaluation rigoureuse de la feuille de route 2020-2025 et à poser les jalons pour la prochaine feuille de route. Ce rendez-vous marque une

étape importante : celle du regard lucide sur le chemin parcouru et de la préparation responsable des actions à venir», a écrit le Président du Conseil sur son site Facebook après quelques heures de l'ouverture des travaux de ce séminaire.

Pour le Président Faure



Gnassingbé «Ce séminaire n'a pas été conçu comme un simple exercice administratif ni comme un catalogue d'initiati-

ves. Il constitue un moment de cohérence destiné à transformer nos ambitions en orientations claires, hiérarchisées et

utiles, au service des priorités réelles de nos populations. Après avoir porté de grandes ambitions et financé des projets structurants, l'heure est venue de consolider nos acquis avec discernement et de concentrer notre action sur ce qui compte le plus dans la vie quotidienne de nos concitoyens. Notre ambition est claire : faire vivre une action publique fondée sur des résultats concrets, mesurables et utiles»,

Lire le Communiqué du Gouvernement à la page 5

Péage et Pesage routier :

Le Niger à l'école de l'expertise de la SAFER du Togo

Du 24 au 27 mars 2026, une délégation nigérienne a effectué une mission d'étude à Lomé afin de s'imprégner du modèle développé par la Société Autonome de Financement d'entretien routier (SAFER), avec l'ambition d'adapter ces solutions à son propre contexte.

Au cours de leur séjour, les responsables nigériens ont découvert les dispositifs modernes de péage et de pesage automatisés déployés par la SAFER. Ces infrastructures reposent sur des technologies intégrées, combinant logiciels spécialisés, systèmes énergétiques performants et serveurs sécurisés, garantissant une gestion optimisée du trafic et des recettes.

« Nous avons pu comprendre en profondeur le fonctionnement du système, des outils numériques aux mécanismes de gestion. C'est une expérience très enrichissante », a souligné

Ibrahim Sani Souna Sido, Directeur d'Exploitation du Péage et Pesage Routier du Niger.

Portée par une volonté politique affirmée, la modernisation du réseau routier togolais s'appuie sur l'expertise de la SAFER, qui pilote la transformation du secteur. Les échanges ont permis de mettre en lumière plusieurs leviers clés, notamment la tarification, la gestion des usagers et le déploiement de systèmes de vidéosurveillance. Ces innovations contribuent à une gestion plus efficace, transparente et durable des infrastructures routières.

Au terme de la mission,



les deux parties ont salué la qualité des échanges et le caractère stratégique de cette coopération. Ce partage d'expériences ouvre la voie à une amélioration significative des pratiques de gestion routière au Niger, inspirée par le modèle togolais.

À travers cette initiative, le Fonds d'Entretien Routier du Niger confirme sa volonté d'intégrer des solutions

innovantes pour renforcer la performance et la durabilité de son réseau routier.

Carole A.

Digitalisation des demandes de certificat de nationalité:

Mme Kobayyah Kpatcha relève les insuffisances et rassure

Le 31 mars 2026, une conférence de presse a été organisée pour faire le point sur l'avancement de la digitalisation des demandes de certificat de nationalité et des duplicatas. Il en résulte que malgré les efforts déployés, les résultats sont mitigés et soulignent les insuffisances du système.



Mme Kobayyah Kpatcha, Directrice de service de nationalité (milieu)

Kobayyah Tchamdja Kpatcha s'est expliquée sur le retard du traitement de certaines demandes du certificat de nationalité togolaise. Pour la directrice du service de la nationalité, il s'agit d'un problème lié aux notifications envoyées aux demandeurs.

Devant la presse, Kobayyah Tchamdja Kpatcha a affirmé que depuis le lancement de la plateforme en décembre 2024, de nombreux citoyens continuent de rencontrer des obstacles liés à l'appropriation du système ou à la compréhension des différentes étapes de la procédure.

« Mais, ceci n'est pas pour autant alarmant », a-t-elle déclaré.

La directrice du service

de nationalité a précisé que le problème de retard se situe au niveau de la non réception des notifications envoyées via le mail utilisé lors de la demande et qui reste sans suite parce que le requérant n'avait pas utilisé son propre compte.

« Au total, 37 866 notifications ont été envoyées aux requérants sans aucun retour. 165 657 demandes ont été enregistrées, dont 127 791 déjà traitées. Toutefois, le processus reste confronté à certains ralentissements, avec 20 555 dossiers en attente de dépôt et 17 311 en cours de correction. Avec cette situation, on ne peut plus rester dans les délais des deux mois », a-t-elle ajouté.

Kobayyah Tchamdja Kpatcha a par ailleurs rappelé que la digitalisation vise à amé-

liorer la qualité de service, à réduire les délais de traitement, à permettre aux demandeurs de suivre par eux-mêmes l'évolution de leurs dossiers, à éviter les attroupements dans les services administratifs et à renforcer l'efficacité du traitement des demandes.

« Toutefois, comme toute réforme administrative impliquant l'introspection des nouveaux outils numériques, la mise en œuvre de cette procédure en ligne n'est pas sans difficulté pour certains usagers », a-t-elle fait savoir.

La direction du service de nationalité annonce, à cet effet le démarrage à partir du 15 avril prochain d'une campagne de sensibilisation à l'endroit de la population sur l'utilisation de la plateforme. Par ailleurs, le numéro 72195555 est mis à la disposition des demandeurs pour signaler les difficultés.

Les défis sont nombreux, mais il est possible de les relever en renforçant l'accompagnement des usagers, en améliorant la communication et en simplifiant les procédures. Le Gouvernement doit prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation et garantir que les citoyens puissent bénéficier de services publics de qualité.

Notons que depuis le lancement de la plateforme digitale, 159 299 originaux et plus de 6 99 000 duplicatas ont été produits.

Carole A.

OTR : Tèi Konzi et Peter Kponor ont pris les rênes des douanes et des impôts

Nommés en fin de semaine par décret présidentiel, Tèi Konzi et Peter Dossou Kponor ont officiellement pris fonction le lundi 30 mars 2026 au sein de l'Office togolais des recettes (OTR). Le premier occupe désormais le poste de Commissaire des douanes et droits indirects, tandis que le second est nommé Commissaire des impôts. Leur installation est intervenue à l'issue d'une cérémonie présidée par la Commissaire générale, Yawa Tségan.



Passation de charges

Les deux responsables succèdent à Atta-Kakra Essien, qui cumulait jusque-là les deux fonctions. À l'occasion de leur prise de fonction, ils ont réaffirmé leur engagement à poursuivre les réformes engagées, dans une dynamique de consolidation des acquis et d'amélioration des performances de l'administration fiscale. Ils sont, en effet, attendus notamment sur la mobilisation des recettes, en ligne avec les objectifs fixés pour le financement du budget national.

Inspecteur des douanes de classe exceptionnelle, Tèi Konzi a dirigé plusieurs unités opérationnelles des douanes togolaises. Au plan régional, il a occupé les fonctions de Commissaire chargé du commerce, des douanes et de la libre cir-

culution à la CEDEAO, basée à Abuja, au Nigeria. Avant sa nomination, il était ministre-conseiller à la Présidence du Conseil, en charge des affaires douanières.

De son côté, Peter Dossou Kponor, également Inspecteur des impôts de classe exceptionnelle, a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de l'administration fiscale. Il a notamment été Directeur des opérations fiscales régionales, Directeur du contrôle fiscal, Directeur de la prévention et de la lutte contre la corruption, ainsi que Conseiller technique du Commissaire des impôts de l'OTR.

Ampiaba A.

Protection du réseau routier :

La SAFER mobilise contre la surcharge

La lutte contre la surcharge des véhicules franchit une nouvelle étape au Togo avec la tenue, le mardi 24 mars 2026 à Lomé, d'une rencontre stratégique entre la Société autonome de financement de l'entretien routier (SAFER) et les syndicats de transporteurs routiers. Au cœur des échanges, la volonté commune de durcir les contrôles et de garantir une meilleure préservation du réseau routier national, mis à rude épreuve par le non-respect des normes de charge.

Engagée à faire de cette problématique une priorité, la SAFER entend renforcer les mécanismes existants afin de limiter la dégradation accélérée des infrastructures et d'améliorer la sécurité sur les routes. Son Directeur général, Outchantcha Sylvain Atoute, a insisté sur les risques majeurs liés à la surcharge, rappelant qu'un véhicule respectant les normes est avant tout un gage de sécurité pour le conducteur, les passagers et l'ensemble des usagers.

Au-delà de l'impact sur les infrastructures, la surcharge constitue un facteur aggravant d'accidents. Elle altère la stabilité des véhicules, augmente les distances de freinage et rend les manœuvres plus complexes, exposant davantage les usagers à des situations à risque. Face à ces constats, les discussions ont mis l'accent sur la nécessité d'intensifier les contrôles de la charge à l'essai sur toute l'étendue du territoire, notamment à travers un meilleur fonctionnement des postes fixes de pesage.

Les échanges ont éga-



Les responsables lors de la rencontre

lement permis de réaffirmer l'importance du respect du règlement n°14 de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), cadre communautaire essentiel pour l'harmonisation des pratiques en matière de transport routier dans la sous-région.

Dans une dynamique de collaboration renforcée, les parties prenantes ont convenu de la mise en place d'un co-

mité mixte de suivi. Cette instance aura pour mission d'identifier les difficultés du secteur et de proposer des solutions concrètes pour une application plus efficace des mesures de contrôle.

Du côté des transporteurs, l'initiative a été favorablement accueillie. Le secrétaire général de l'Union nationale des transporteurs routiers du Togo (UNATROT), Richard

Dansrou, a salué un dialogue jugé indispensable pour améliorer les conditions de travail des acteurs du secteur et renforcer la sécurité routière. Il a notamment insisté sur la nécessité d'impliquer davantage les transporteurs dans les prises de décision, afin de favoriser une meilleure compréhension et une application plus fluide des mesures sur le terrain.

La rencontre a enfin permis de clarifier le barème des sanctions en cas d'infraction aux normes de pesage, rappelant que la préservation du patrimoine routier national repose sur une responsabilité partagée entre les autorités et les professionnels du transport.

Essobiou A.

Communiqué du Gouvernement

Suite de la page 3

Le Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé à Lomé, les 7 et 8 avril 2026, les travaux du premier séminaire gouvernemental de l'année 2026.

En ouvrant les travaux, le Président du Conseil a rappelé la portée stratégique de ce séminaire, qu'il a qualifié de moment de vérité et d'exigence pour la performance de l'action gouvernementale. Il a invité, à cet effet, les membres du gouvernement à aborder ces travaux avec rigueur, lucidité et un sens aigu de la responsabilité vis-à-vis des populations, en soulignant que la finalité de cet exercice est de renforcer à terme la qualité de formulation des programmes gouvernementaux, avec comme corolaire une meilleure lisibilité des priorités publiques, une hiérarchisation rigoureuse des actions et une exécution plus efficace des projets.

Le Président du Conseil a relevé que si les résultats enregistrés au cours des dernières années témoignent de la pertinence des orientations retenues, ils appellent néanmoins à une élévation du niveau d'exigence dans la conception, la planification et le suivi des politiques publiques.

S'inscrivant dans la continuité des orientations définies lors de son adresse devant le Parlement le 2 décembre 2025, le Président du Conseil a réaffirmé que la prochaine Feuille de route gou-

vernementale 2026-2031 sera structurée autour de trois (3) axes stratégiques fondateurs, à savoir Protéger, Rassembler et Transformer.

Le séminaire a porté sur deux (2) points majeurs à savoir le bilan de la mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 et la définition des nouvelles orientations, en vue de la formulation des programmes de la nouvelle de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031.

1. Bilan de la feuille de route gouvernementale 2020-2025

Les membres du gouvernement ont procédé à une revue méthodique et critique des résultats obtenus dans le cadre de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025, structurée autour de trois (3) axes stratégiques majeurs, déclinés en quarante-deux (42) projets et réformes prioritaires, et dix (10) ambitions.

Mise en œuvre dans un contexte marqué par les bouleversements économiques et sociaux liés à l'irruption de la pandémie de la COVID-19, au déclenchement de la guerre en Ukraine, ainsi qu'à la menace sécuritaire dans la sous-région ouest africaine, cette feuille de route a enregistré un taux global d'exécution de 68, 79%, témoignant de la résilience du pays face à des chocs d'une ampleur exceptionnelle.

Le bilan présenté fait ressortir des avancées significatives dans plusieurs secteurs clés, notamment l'agriculture, l'énergie, les technologies, la santé, l'éducation et la modernisation de l'administration publique, ainsi qu'en ma-

tière d'amélioration du climat des affaires et d'attraction des investissements.

Tout en saluant ces acquis, le gouvernement a tiré les enseignements nécessaires pour améliorer la conception, la planification et le suivi des interventions futures. Il a été relevé que la sélectivité des priorités, la qualité des indicateurs de suivi, la coordination intersectorielle et la discipline dans l'exécution constituent des leviers déterminants pour accroître l'efficacité de l'action publique dans le cadre de la nouvelle feuille de route gouvernementale.

2. Nouvelle feuille de route gouvernementale 2026-2031

Les membres du gouvernement ont consacré une part importante de leurs travaux à l'analyse du contexte international et de ses répercussions sur les équilibres économiques nationaux.

Il a été rappelé que le Togo évolue, à l'instar des autres économies en développement, dans un environnement international caractérisé par le ralentissement de la croissance mondiale, la volatilité des marchés, le renchérissement de l'accès au financement, l'affaiblissement du multilatéralisme, l'accélération des mutations technologiques, ainsi que la fréquence accrue des chocs climatiques, énergétiques et géopolitiques, engendrant des répercussions directes sur les équilibres budgétaires et la sécurité alimentaire. Ces facteurs renforcent l'exigence de résilience économique, de crédibilité macroéconomique, de multiplication des partenariats stratégiques et de

renforcement de la souveraineté numérique.

Face à ces défis exogènes, le gouvernement, sous le leadership du Président du Conseil, a réaffirmé, dans le cadre de la nouvelle feuille de route, sa détermination à renforcer la résilience structurelle de l'économie togolaise, notamment par la diversification des sources de croissance, la consolidation de la souveraineté alimentaire et énergétique, le développement du capital humain et le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures.

Ainsi, sur la base des enseignements tirés du bilan de la Feuille de route 2020-2025, de l'analyse de la conjoncture internationale et des orientations définies par le Président du Conseil, il a été officiellement lancé le processus de formulation des programmes de la Feuille de route gouvernementale 2026-2031, articulée autour des trois (3) axes stratégiques précédemment énoncés:

Protéger: préserver la sécurité, la paix et renforcer la résilience nationale face aux crises;
Rassembler: affermir le leadership républicain et la cohésion nationale à travers l'inclusion;
Transformer: rendre l'économie togolaise plus compétitive, plus inclusive, et mieux préparée aux défis du XXIème siècle.

Ce nouveau cadre stratégique devra s'appuyer sur les principes directeurs suivants:

- une sélectivité accrue dans le choix des priorités, en concentrant les ressources sur les actions à fort impact pour les populations;
- une cohérence

intersectorielle, en rompant avec la logique de silos sectoriels et en privilégiant des synergies entre ministères pour des interventions à effets transversaux;

- une discipline renforcée dans la planification, le suivi et l'évaluation, fondée sur des indicateurs mesurables, vérifiables et directement perceptibles dans la vie quotidienne des populations;
- un ancrage dans la réalité macroéconomique, avec une prise en compte effective des contraintes budgétaires et des dynamiques du contexte mondial.

La synthèse des orientations issues du séminaire a fait l'objet d'un partage et d'une appropriation avec les secrétaires généraux et directeurs de cabinet des ministères, acteurs techniques importants dans la coordination de la mise en œuvre sectorielle des politiques publiques, afin de garantir une traduction opérationnelle rigoureuse des orientations définies.

Ce séminaire marque l'ouverture d'une nouvelle approche dans la conduite de l'action gouvernementale, fondée sur plus de sélectivité et une meilleure cohérence des interventions, dans un esprit de consolidation des acquis, d'amélioration continue de la qualité des programmes et de garantie de résultats durables pour le bien-être des populations.

Fait à Lomé, le 08 avril 2026

Le Gouvernement

Fraude administrative et racket :

64 fonctionnaires et un agent de l'aéroport interpellés

Le vernis de la régularité administrative vient de se fissurer brutalement. Une affaire aux relents de fraude organisée, secoue actuellement l'administration publique togolaise, mettant en lumière un système présumé de manipulation de documents officiels destiné à favoriser des promotions irrégulières au sein de la fonction publique. Plusieurs agents ont été interpellés ces derniers jours, soupçonnés d'avoir pris part à une opération de falsification de signatures ayant permis l'avancement illégal de dizaines de fonctionnaires.

Au cœur de cette affaire, plus de 64 agents auraient bénéficié d'avancements obtenus par des procédés jugés frauduleux au sein du ministère du Travail et de la Fonction publique. Selon des informations concordantes, ces promotions auraient été validées à partir de documents administratifs comportant des signatures falsifiées, révélant l'existence d'un mécanisme organisé capable de contourner les procédures réglementaires.

Face à la gravité des faits, les autorités judiciaires ont rapidement enclenché des investigations. La coopération étroite entre le Procureur de la République et les services de sécurité a permis de remonter la piste des principaux suspects. Certaines personnes impliquées auraient tenté de se soustraire aux investigations en cours. Toutefois, les opérations de recherche menées par les forces de sécurité ont abouti à leur localisation puis à leur arrestation, marquant une étape décisive dans le démantèlement de ce réseau présumé.

Cette affaire survient dans un contexte particulier

de réforme et de réorganisation institutionnelle. Le ministère du Travail et de la Fonction publique vient en effet d'être rattaché à la Présidence du Conseil, une décision stratégique visant notamment à renforcer la supervision administrative et à améliorer la gouvernance du secteur public. Plusieurs observateurs estiment que ce nouveau cadre institutionnel favorise déjà un resserrement des mécanismes de contrôle interne

Pour nombre d'analystes, ce scandale pourrait constituer un tournant majeur dans la gestion de l'administration publique. Il s'inscrit dans une dynamique plus large d'assainissement de l'appareil étatique, où la lutte contre les pratiques frauduleuses devient une priorité. L'objectif affiché est clair : restaurer la crédibilité des institutions publiques et mettre un terme aux dérives administratives qui ont longtemps suscité critiques et méfiance au sein de l'opinion.

Dans cette perspective, les enquêtes en cours pourraient encore révéler d'autres ramifications de ce système, tandis que l'administration togolaise semble déterminée à envoyer un signal fort en ma-



tière de transparence et de rigueur dans la gestion de la fonction publique.

L'affaire intervient dans un contexte institutionnel particulier. Le rattachement en cours du ministère en charge de la Fonction publique à la présidence du Conseil, dans le cadre de la Vè République, vise à coup sûr à renforcer le pilotage stratégique et les mécanismes de contrôle. Sous l'autorité du président du Conseil, Faure Gnassingbé, cette réforme entendait instaurer une chaîne de responsabilité plus resserrée et améliorer la traçabilité des décisions administratives. Pour plusieurs analystes, cette affaire illustre moins une anomalie isolée qu'un système de contournement des règles, longtemps toléré ou insuffisamment contrôlé.

Un racketteur en service à l'aéroport arrêté

Le pot aux roses est découvert au moment où une autre affaire défraie la chronique, à savoir l'arrestation, mardi, 7 avril 2026, d'un agent en service à l'aéroport international Gnassingbé Eyadéma de Lomé pour racket sur des voyageurs.

« L'affaire aurait été révélée à la suite d'un témoignage laissé par un voyageur dans le livret de suggestions de l'aéroport, le dimanche de Pâques. Le passager affirme que l'agent en uniforme aurait réclamé de l'argent à plusieurs usagers, en les soumettant à des pressions, voire à des menaces avec son arme. Saisies de l'affaire, les autorités aéroportuaires et les services de sécurité ont ouvert une enquête. L'exploitation des images de vidéosurveillance aurait ensuite permis de confirmer les faits dénoncés ».

Un passager a signalé dans les livrets de suggestions de l'Aéroport international Gnassingbé Eyadéma (AIGE) de Lomé, une pratique de racket d'un agent en tenue qui soutire de l'argent auprès des passagers. Ayant été victime lui-même, d'un fait choquant à tous égards, surtout que parfois l'agent lui a donné l'impression d'user de menaces graves. Tout est parti de là.

Suite à ces faits signalés le dimanche 5 avril 2026, jour de Pâques, les services compétents ont été rapidement saisis le lendemain. Vite, les services ont été activés sur instructions des autorités supérieures notamment avec l'aide

de la vidéo surveillance.

Ainsi, le mardi de pâques aura été un mauvais pour lui. Mal lui en prit dans une affaire qu'on pourrait bien nommer racket pascal à AIGE. Selon des sources bien introduites, il a été appréhendé et mis aux arrêts de rigueur dès le mardi matin. Nous apprenons également qu'il encourt une sanction lourde à la hauteur de la gravité des faits.

C'est un signal très fort envoyé par les autorités aéroportuaires, la gendarmerie et la police nationales : aucune dérive ne sera tolérée et l'ensemble des acteurs opérant dans le vaste domaine aéroportuaire sont ainsi prévenus.

De temps à autres, des plaintes de voyageurs dénonçant certaines pratiques à l'aéroport de Lomé émergent sur les réseaux sociaux, tendant à ternir l'image de la vitrine du Togo. Face à ces situations, le ministère de la Sécurité et les autorités aéroportuaires ont toujours pourtant prévenu : l'uniforme ne saurait servir de bouclier à l'extorsion. Les passagers doivent voyager en toute sérénité !

« Nous sommes déterminés et nous restons sans pitié vis-à-vis de ces comportements qui assombrissent l'image de l'aéroport », a rassuré, en off une des voix les plus autorisées des services aéroportuaires, qui annonce d'ailleurs que : « Bientôt nous allons activer un numéro vert pour dénoncer tout fait ».

Daniel A.

Enième regroupement de partis de l'opposition :

Le CRAC pour quel résultat ?

Une nouvelle dynamique politique prend forme au Togo avec la création du Cadre de Réflexion et d'Action pour le Changement (CRAC). Cette coalition, rendue publique le 13 avril 2026 à Lomé lors d'une conférence de presse, marque une énième volonté affichée de plusieurs partis d'opposition de se regrouper afin de renforcer leur poids sur la scène politique nationale. Après l'échec cuisant du Cap 2015, C14, DMP, DMK et autre regroupement des partis de l'opposition togolaise pour cause des trahisons, des diffamations et incohérences entre les leaders des partis membres desdits regroupements. Beaucoup d'analystes politiques se demandent si le CRAC ne subira-t-il pas le sort malheureux des regroupement antérieurs?



Le CRAC rassemble notamment des formations comme l'Alliance nationale pour le changement, les For-

ces démocratiques pour la République, Togo Debout, le Parti socialiste pour le renouveau et l'Alliance des démocrates pour le développement intégral. À

travers cette union, les responsables entendent mutualiser leurs stratégies et coordonner leurs actions pour mieux porter leurs revendications auprès de la population.

Dans cette perspective, la nouvelle coalition a annoncé l'organisation d'un grand meeting le 9 mai 2026 à Lomé. Cette mobilisation vise à réunir militants, sympathisants et citoyens autour des idéaux défendus par le regroupement, tout en affirmant sa présence dans le débat public.

Les initiateurs du CRAC ont également exprimé leurs préoccupations concernant la situation politique actuelle, évoquant notamment des réserves sur le cadre institutionnel et des inquiétudes liées à la gouvernance. À travers cette nouvelle alliance et le rendez-vous du 9 mai, l'opposition entend ainsi ouvrir une nouvelle phase de son engagement sur la scène politique togolaise.

Daniel A.

CAF: La CAN en passe de passer de 24 à 28 nations

Le paysage du football africain s'apprête à vivre une mutation historique. Patrice Motsepe, président de la Confédération Africaine de Football (CAF), a officiellement annoncé ce 29 mars une extension du format de la compétition reine du continent. Dès l'édition 2028, la Coupe d'Afrique des Nations passera de 24 à 28 sélections participantes, ouvrant ainsi la porte à davantage de nations et promettant une diversité accrue sur le terrain.

Au-delà de l'augmentation du nombre d'équipes, c'est le rythme même de la compétition qui subit un tournant radical. Pour la première fois de son histoire moderne, la CAN abandonne sa cadence biennale pour devenir un tournoi quadriennal. Ce passage à une organisation tous les quatre ans, effectif à partir de

2028, vise à alléger le calendrier international et à accroître le prestige de l'événement, s'alignant ainsi sur les standards de l'Euro ou de la Coupe du Monde.

Ce changement de paradigme suscite déjà de vifs débats au sein de la communauté du football. Si l'élargissement à 28 nations permet de valoriser de nouveaux talents et de booster le développement du sport dans de plus petits pays, l'espacement des éditions pourrait modifier la ferveur habituelle des supporters africains. Entre ambition de modernisation et respect des traditions, la CAF fait le pari d'une compétition plus exclusive mais aussi plus représentative de l'étendue du talent continental.

lemonde.fr

Nécrologie : Frédéric Abass Essokowo Kaboua, figure politique controversée, s'est éteint

Frédéric Abass Essokowo Kaboua né le 27 avril 1962 et mort le 8 avril 2026 à Lomé est un homme politique togolais. Le sénateur Frédéric Abass Essokowo Kaboua, également président du Mouvement des républicains centristes (MRC), est décédé le mercredi 8 avril 2026 à l'âge de 64 ans. Cette disparition intervient quelques semaines après la circulation de rumeurs sur les réseaux sociaux annonçant sa mort, rapidement démenties par l'intéressé lui-même. Affaibli, il avait alors effectué une sortie publique remarquée dans la préfecture de Danyi, son fief politique.

Homme politique au verbe souvent tranchant, Abass Kaboua aura marqué la scène publique togolaise par un parcours atypique et des prises de position parfois controversées. Fonctionnaire de même son état, il a exercé au sein du ministère de la Justice, notamment dans l'administration pénitentiaire, avant de se lancer en politique. Dans les années 2010, il s'est d'abord illustré comme proche de l'opposition, en intégrant notamment le Collectif « CAP 2010 », une coalition de partis politique qui avait soutenu la candidature de Jean-Pierre Fabre contre le pouvoir en place.

Son engagement au sein de ce regroupement lui vaudra des ennuis judiciaires. Il sera inculpé dans les

affaires liées aux incendies de marchés survenus au Togo au début des années 2013, avant d'être incarcéré. À sa libération, Abass Kaboua amorce un tournant politique majeur : il prend progressivement ses distances avec ses anciens alliés de l'opposition, pour ne pas avoir été retenu sur les listes pour les élections législatives de 2013. Ce repositionnement marque le début d'un rapprochement avec la mouvance présidentielle.

Un virage politique assumé et contesté

Au fil des années, Abass Kaboua devient un critique virulent de l'opposition togolaise, défendant désormais des positions plus proches du pouvoir. Ce revirement, souvent qualifié de spectaculaire par ses



détracteurs, lui permettra néanmoins de consolider son ancrage politique, notamment à Danyi.

En 2018, dans un contexte de crise politique consécutive aux manifestations de 2017, une partie de l'opposition choisit de boycotter les élections législatives. Le MRC d'Abass Kaboua opte pour la participation. Ce choix stratégique lui permet d'obtenir un

siège de député à l'Assemblée nationale. Bien que certains observateurs aient remis en question la légitimité politique de ces élus issus d'un scrutin boycotté, Kaboua s'emploiera, durant son mandat, à renforcer sa présence sur le terrain.

Il s'illustre notamment par des actions sociales qu'aucun élu de l'opposition n'avait entreprises en direction des populations bien avant lui. Dans la préfecture de Danyi, il apporte un soutien remarqué aux enseignants, contribuant à améliorer certaines conditions locales d'apprentissage. Ces initiatives lui vaudront une reconnaissance auprès d'une partie de la population.

Acteur des réformes et retour au Parlement
Fervent défenseur des

réformes constitutionnelles ayant conduit à l'avènement de la Cinquième République au Togo, Abass Kaboua s'inscrit dans la dynamique de transformation institutionnelle du pays. Toutefois, lors des élections législatives organisées après ces réformes, il subit un revers électoral et ne parvient pas à conserver son siège.

Malgré cet échec dans les urnes, il fait son retour sur la scène parlementaire grâce à sa nomination en tant que sénateur, par le président du Conseil des ministres, conformément aux nouvelles dispositions institutionnelles. Une nomination perçue par certains comme la consécration de son engagement en faveur des réformes qu'il avait soutenues.

Une disparition qui marque la classe politique

Le décès de Frédéric Abass Essokowo Kaboua laisse un vide dans le paysage politique togolais. Figure clivante, il aura tour à tour été opposant, détenu politique, puis allié du pouvoir, incarnant les recompositions et tensions qui traversent la vie politique nationale. Il est le deuxième sénateur décédé en ce début d'année.

La rédaction du journal chronique de la semaine prie pour le repos en Dieu de son âme et présente ses sincères condoléances à la famille de l'illustre disparu.

La rédaction

Église catholique :

Mgr Isaac Gaglo appelle à l'espérance après sa nomination, archevêque de Lomé

L'Église catholique au Togo ouvre un nouveau chapitre. Nommé archevêque de Lomé le 10 avril 2026, Isaac George Gaglo a livré ses premiers mots dans une déclaration empreinte de foi, d'humilité et d'espérance.



Dans son message, le nouveau prélat a d'abord rendu grâce à Dieu, qu'il a qualifié de « Maître de la moisson », pour la confiance placée en sa personne et la mission qui lui est confiée. Il a également exprimé sa reconnaissance envers les autorités ecclésiastiques, les fidèles et les acteurs des médias pour leur accompagnement tout au long de son parcours.

6^e Archevêque de Lomé, Mgr Gaglo a salué la vitalité de l'Église locale et l'engagement des prêtres, re-

ligieux et laïcs, notamment durant la période de transition consécutive au décès de son prédécesseur.

Dans un ton à la fois solennel et fraternel, le nouvel archevêque a insisté sur la dimension collective de la mission pastorale. Il a invité les fidèles à demeurer unis dans la prière, l'espérance et la charité, tout en les exhortant à se projeter vers l'avenir.

Pour lui, cette nomination constitue à la fois une action de grâce et le point de départ d'une nouvelle dynami-

que pastorale, fondée sur la fraternité, l'égalité et le service. Confiant en l'avenir, l'Église de Lomé est appelée, selon lui, à poursuivre sa mission dans un esprit de communion et d'ouverture. Le prélat a confié son ministère à Dieu et à l'intercession de la Vierge Marie, tout en sollicitant les prières de la communauté chrétienne.

Le 11 août 2024, Mgr Isaac-Jogues Kodjo Agbemenya GAGLO, Evêque du diocèse d'Aného a été nommé, administrateur apostolique Sede vacante et ad nutum Sanctae Sedis de l'Archidiocèse de Lomé, à la suite du rappel à Dieu de son excellence Mgr Nicodème Barrigah-Benissan.

Mgr Gaglo, chargé de l'apostolat des laïcs au sein de la CET, va gouverner l'archidiocèse de Lomé en qualité de représentant du Pape et non en tant qu'évêque titulaire. En septembre 2005, il a été administrateur du diocèse d'Aného au décès de Mgr Dossavi avant d'être nommé Evêque principal le 3 décembre 2007.

La date de sa prise de fonction canonique sera communiquée ultérieurement.

Carole A.

Extension de l'Assurance Maladie Universelle : une importante rencontre CNSS- Médias s'ouvre demain à Kara

La Coordination des Organisations de Presse du Togo (CONAPP, URATEL, PPT, ATOPEL, UJIT, SYNJIT, OPPEL), en collaboration avec la CNSS et l'INAM, organise le vendredi 17 avril 2026 au Palais des Congrès de Kara, une importante rencontre autour du thème : « Extension de l'Assurance Maladie Universelle (AMU) aux Travailleurs Non Salariés : Les Journalistes Togolais se forment pour mieux sensibiliser ». Cette rencontre placée sous le Haut Parrainage de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil de la République togolaise, vise à : Lancer les prestations de l'AMU en faveur des journalistes togolais ; Créer un cadre de concertation durable entre les médias et les structu-



res de gestion de l'AMU ; Outiller les journalistes pour vulgariser efficacement l'AMU auprès des citoyens.

La rencontre sera également marquée par la remise officielle et symbolique des premières cartes d'assurés aux journalistes bénéficiaires.

La rédaction



Citoyens togolais,

Conducteurs de poids lourds,

Les infrastructures routières sont un patrimoine commun que nous avons le devoir de protéger.

Les camions en surcharge détruisent précocement les routes. Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.

Message de la Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier (SAFER)